

GENOVA / GÊNES 2001 – 2021

20 ANS APRÈS LES ÉVÉNEMENTS DE GÊNES EN 2001,
LE COMITÉ DE SOUTIEN À VINCENZO VECCHI LANCE UN APPEL À
TOU-TE-S LES MANIFESTANT-E-S AYANT PARTICIPÉ
À CE CONTRE-SOMMET, QUI ONT SUBI OU ASSISTÉ
À LA VIOLENCE ET AUX CRIMES COMMIS PAR L'ÉTAT ITALIEN.



L'APPEL

20 ans après la sanglante répression du contre-sommet, le comité invite les 300.000 manifestant-e-s de Gênes à un acte de solidarité avec les « 10 de Gênes » et, avec Vincenzo Vecchi en particulier, par un acte symbolique d'**auto-inculpation**, par vidéo, audio et écrit. Par ce geste, nous entendons dénoncer les lois anti-démocratiques que sont « dévastation et saccage » et le « concours moral ». Nous refusons que les « 10 de Gênes » servent de boucs émissaires pour l'ensemble des manifestants.

Se désigner co-inculpé est un acte solidaire envers Vincenzo et les 9 autres manifestant-e-s, en témoignant qu'ils n'étaient pas 10 mais 300.000 à Gênes et que ce procès et cette chasse aux sorcières doivent cesser...

Si vous n'admettez pas qu'un petit nombre de manifestants soit pris arbitrairement pour l'exemple afin de faire taire toute forme de contestation et servir les intérêts d'un Etat dans sa logique de terreur et de répression, vous avez l'occasion de défendre votre liberté de manifester !

C'est aussi l'occasion de dénoncer l'arsenal judiciaire répressif qui se met en place au sein de l'Union européenne... 20 ans après, et de montrer votre vigilance pour la défense de nos droits fondamentaux comme la liberté de manifester !

LE CONTEXTE



Du 19 au 22 Juillet 2001, 300.000 manifestants altermondialistes viennent scander aux grandes puissances qu'*Un autre monde est possible*.

Vincenzo Vecchi a participé aux manifestations du contre-sommet de Gênes en 2001. A ce titre, il fait partie des « 10 de Gênes » qui ont été arbitrairement condamné-e-s pour l'exemple pour avoir participé à ces manifestations. À eux/elles tou-te-s, ils/elles ont accumulé plus d'une centaine d'années de prison ferme et Vincenzo a été condamné à 13 ans. Pour échapper à ce jugement inadmissible, il s'est réfugié en France et est sous le coup d'un Mandat d'Arrêt Européen (MAE) émis en 2016 par la justice italienne.

20 ans après les faits, la Cour de Cassation a saisi la Cour européenne de Justice pour statuer de son sort malgré les deux Cours d'Appel – de Rennes et d'Angers – qui ont cassé ce MAE.

Toute cette procédure repose sur un arsenal juridique liberticide fondé sur une loi fasciste (et ressortie à l'occasion) qui se dénomme « dévastation et saccage » associée à la notion de « concours moral ». Autrement dit, tout-e manifestant-e qui assiste de *manière passive* à des dégradations ou à des délits mineurs lors d'une manifestation peut être poursuivi-e et condamné-e à des peines équivalentes à un crime. C'est la culpabilité par intention, le passage de la présomption d'innocence à celle de culpabilité. En introduisant cette disproportion de peine, la répression judiciaire porte atteinte à nos droits fondamentaux et à notre liberté de manifester. Le combat que mène le comité de soutien à Vincenzo est de faire valoir ce droit et d'empêcher que Vincenzo soit renvoyé en Italie pour subir cette condamnation déloyale.

Peut-on en 2021 considérer comme applicable dans l'Union Européenne cette législation héritée de Mussolini ?

Rappelons que l'Etat italien a été condamné à 2 reprises par la Cour européenne des droits humains pour actes de torture lors de ces journées sanglantes.

Rappelons que la caserne Bolzaneto fût le siège d'actes de torture et de sévices corporels par des agents de l'ordre public sur des manifestants.

Rappelons que l'école Diaz fût saccagée, que ses occupant-e-s ont été sauvagement matraqué-e-s, que des cocktails molotov y ont été déposés par des carabinieri afin de justifier leurs exactions (ces preuves ont été retenues lors du procès de l'école DIAZ).

Rappelons que les policiers auteurs de ces exactions ont tous été amnistiés. Pire, que certains d'entre eux ont été promus encore récemment.

Rappelons que la violence de la répression militaire et policière disproportionnée a été la première cause du trouble à l'ordre public.

Enfin, rappelons que Carlo Giuliani a été assassiné par un carabinier qui a bénéficié d'un non-lieu.

COMMENT PARTICIPER

Nous avons vérifié auprès de nos avocats que ce témoignage ne peut être retenu contre vous.

Pour nous faire parvenir vos témoignages, vous avez trois possibilités :

- Sur le site Internet du [comité de soutien](#) (texte uniquement),
- Sur notre page [Facebook](#) en écrivant votre témoignage comme un commentaire du post « Appel à témoignages Gênes 2001 » épinglé en début de notre page (texte, audio, vidéo),
- Par mail à l'adresse temoignages-genes-2001@comite-soutien-vincenzo.org pour du texte ou par WeTransfer (ou équivalent) adressé à cet email pour vos vidéo ou audio.

Vous pouvez exprimer votre témoignage comme bon vous semble mais nous vous indiquons ce qui pourrait être dit par écrit, audio ou vidéo. Sachant que le mieux serait d'écrire un texte d'une trentaine de lignes ou de réaliser une vidéo d'environ une minute afin que nous puissions les rassembler et les **diffuser** sur notre site internet et les réseaux sociaux.

Je m'appelle [votre prénom] et j'étais parmi les 300.000 manifestant-e-s à Gênes en 2001. J'ai été témoin ou victime de la violence policière et je considère que Vincenzo Vecchi et les 9 autres manifestant-e-s ne doivent pas être les boucs émissaires de cette répression d'Etat.

Vincenzo est sur le banc des accusés, je suis alors à ses côtés en tant que manifestant. Le droit de manifester, d'exprimer ses idées n'est pas un délit mais un droit fondamental.

Je me déclare co-inculpé-e, je déclare avoir manifesté et je raconte...